

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES**DCM n°33/2026**

Séance du 02 juin 2026

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 18

L'an deux mille vingt-six, le deux juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : PLA Michel

Présents : DARIO Alain, FONT Marie, POMPA Jean-Antoine, HAMMOUDA Jeanine, PLA Michel, CRUANAS Pauline, BIELLE Chantal, GRAELL Alain, FABREGA Catherine, GHIRELLO Jean-Louis, ROTA Brigitte, MAS Nicolas, BUGSEL Alice, NEVEU Peggy, MAHIEU Pierre, MEY Marie, BRUNET François

Procurations : DURAND Christophe à DARIO Alain

Absents : DURAND Christophe, SCHMITT Henri

Date de la convocation :

28 mai 2026

Classement issu de la
nomenclature

« ACTES »

7.2.1 Vote des taux,
états 1259 et 1253**OBJET : FIXATION DES TAUX COMMUNAUX DES TAXES FONCIERES ET DE LA TAXE
D'HABITATION POUR L'ANNEE 2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1639 A, 1636 B sexies ;
Vu les lois de finances annuelles ;
Vu la délibération n° 04/2025 ;

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de reconduire pour 2026 les taux des taxes foncières tels que fixés par délibération n° 04/2025 du 08 avril 2025.

Le Conseil Municipal,

Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,

DECIDE d'appliquer pour l'année 2026 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41,60 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50,91 % ;
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 15,68 %.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Alain DARIO





FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 138 PEYRESTORTES
 ARRONDISSEMENT : 66 PERPIGNAN
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC de SAINT ESTEVE

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
 Reçu en préfecture le 03/06/2026
 Publié le
 ID : 066-216601385-20260602-332026-DE



FDL

2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES	
Taxe foncière sur le bâti :		Taxe foncière sur le bâti :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	1 612	a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	293 354	c. Centrales photovoltaïques	
c. Locaux industriels	0	Taxe foncière sur le non bâti :		d. Centrales hydrauliques	
d. Logements sociaux et longue durée	5 827	a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques	
Taxe foncière sur le non bâti :		b. Par la loi (terres agricoles)	21 634	f. Transformateurs électriques	
	5 947	c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques	
Taxe d'habitation :		Cotisation foncière des entreprises :		h. Installations gazières et autres	
a. Dotation pour perte de THLV		a. Par le conseil municipal		i. Taxe sur les pylônes	
b. Dotation pour recentrage THRS		b. Par la loi		5. RÉFORMES FISCALES	
c. Mayotte	>>>	3. BASES DE TAXE D'HABITATION		a. TVA compensant la TH	>>>
Cotisation foncière des entreprises :		a. Résidences secondaires et assimilées	57 500	b. TVA compensant la CVAE	0
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>	b. Logements vacants soumis à la THLV	68 800	c. Coefficient correcteur	1,168174
b. Base minimum		c. Correction des bases THRS	-2 797	d. Taux FB commune 2020	21,50
c. Locaux industriels		d. Correction des bases THLV	-664	e. Taux FB département 2020	20,10
d. Autres allocations		e. Correction des bases MTHRS	>>>		

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national 12	départemental 13			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	45,15	112,88	2,00	110,88
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	52,93	132,33	2,05	130,28
Taxe d'habitation (TH)	23,67	25,83	64,58	9,65	54,93
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :

a. National	>>>
b. Communal	>>>

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Taux moyen départemental	14,58
b. Taux maximum de la ma	>>>

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

34,59



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 138 PEYRESTORTES
 ARRONDISSEMENT : 66 PERPIGNAN
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC de SAINT ESTEVE

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
 Reçu en préfecture le 03/06/2026
 Publié le
 ID : 066-216601385-20260602-332026-DE

FDL

2026

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTE EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	1 585 726	41,60	110,88	1 609 000	669 344	41,60	669 344
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51 286	50,91	130,28	51 700	26 320	50,91	26 320
Taxe d'habitation (TH)	128 910	15,68	54,93	126 300	19 804	15,68	19 804
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		

Total 715 468

Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) - article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Total des produits attendus

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : <input type="checkbox"/>
	8	9	10		
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité				
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)		=			
Taxe d'habitation (TH)	715 468				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			13 386	0	13 741	112 566	139 693

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
		139 693		

A PERPIGNAN

Le 09 MARS 2026

Pour la Direction des Finances publiques,
XAVIER DENYLe 24/03 de Marie,
Pour la Commune,

Alain DARIO